

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-473

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 17

À la première ligne de la deuxième colonne de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) »

le sigle :

« ANSES ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.